



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 82926

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le prélèvement à la source. Celui-ci doit être effectif au 1er janvier 2018. Il risque d'entraîner une surcharge de formalité pour les entreprises. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour limiter l'impact de cette mesure pour les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82926

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4905

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)